

# Fermeture hebdomadaire : qui veut la mort des artisans boulangers ?

**Communiqué de l'U2P de l'Ariège : ouverture 7/7 = + de 16 000 chômeurs !**

L'attention des pouvoirs publics aurait récemment été attirée par une affirmation fallacieuse selon laquelle 56% des consommateurs souhaiteraient voir supprimer la loi relative à la fermeture hebdomadaire des boulangers et dépôts de pain. Il s'agit, dans un secteur artisanal qui est au cœur de l'activité économique de notre pays, de préserver la qualité de vie de l'ensemble des actifs du secteur de la boulangerie-pâtisserie, soit 180 000 actifs au sein de 37 000 entreprises et points de vente de pain.

Est-il, en effet, nécessaire de rappeler qu'à chiffre d'affaires équivalent, le commerce et l'artisanat de proximité occupent trois fois plus d'actifs que la grande distribution ? Une ouverture 7/7 n'entraînerait ni de création nette d'em-

ploi, bien au contraire puisque pour un emploi créé dans la grande distribution, ce serait trois emplois qui seraient détruits dans nos entreprises, ni un accroissement de la consommation de pain et du chiffre d'affaires de notre secteur puisque les consommateurs ont déjà la possibilité d'acheter du pain tous les jours de la semaine à travers la multiplicité des points de vente.

Le CREDOC a parfaitement analysé l'impact d'une ouverture 7/7 dans le commerce alimentaire, dans son étude « L'ouverture des commerces le dimanche : opinion des français, simulation des effets » de novembre 2008 (Philippe Moati, Laurent Pouquet), qui engendrerait une perte de plus de 16 000 emplois. Par ailleurs, il faut rappeler que le Conseil constitutionnel, à la suite d'une question prioritaire de constitutionnalité, a confirmé la constitutionnalité, y com-

pris au regard de la liberté d'entreprendre, de ces modalités de fermeture hebdomadaire (décision n°2010-89 QPC du 21 janvier 2011).

Les partenaires sociaux de notre branche, conscients de ces enjeux vitaux pour la profession, réitèrent, unanimement et régulièrement, leur attachement au principe de la fermeture hebdomadaire des points de vente de pain. En effet, la garantie du repos hebdomadaire dans le secteur de la boulangerie pâtisserie est l'un des moyens de pérenniser l'activité artisanale des boulangers pâtisseries. L'absence d'une telle obligation aurait pour incidence, à court terme, de faire reculer l'attrait qu'ont certains jeunes pour la profession et, sur le long terme, une disparition totale des boulangers au profit des industriels du pain et terminaux de cuisson laissant ainsi la standardisation devenir le « pain quotidien » de nos conci-

toyens.

Les conditions de travail des boulangers sont plus contraignantes que celles présentes dans les secteurs industriels. Aussi, l'un des moyens d'assurer un juste équilibre dans la liberté du commerce, de la concurrence et de la distribution de pain est d'imposer à tous les points de vente de pain un jour de fermeture hebdomadaire et d'en assurer le respect, position confirmée par les représentants de la profession réunis en assemblée générale.

La Confédération nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie française est l'unique organisation professionnelle nationale représentative des 32 000 entreprises artisanales de la boulangerie et boulangerie pâtisserie employant plus de 180 000 personnes salariées et non salariées qui réalisent un chiffre d'affaires annuel de 11 milliards d'euros TTC.